

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-LOURDES
M.R.C. DE JOLIETTE**

Séance extraordinaire du conseil municipal de Notre-Dame-De-Lourdes tenue à l'hôtel de ville, 4050, rue Principale, Notre-Dame-de-Lourdes, le lundi 23 août 2010 à 19H00, à laquelle sont présents :

PRÉSENCES :

M. Pierre Venne	poste # 3
Mme Christine Marion	poste # 5
M. Michel Picard	poste # 6

Formant quorum sous la présidence de
Madame Céline Geoffroy , mairesse

Est également présente:

La directrice générale, secrétaire-trésorière
Madame Micheline Miron

L'absence de madame Marthe Blanchette de messieurs Pierre Guilbault et Ré-jean Belleville est constatée.

Les membres du conseil présents déclarent avoir reçu l'avis de convocation tel que prescrit par la Loi.

ORDRE DU JOUR

1. Constatation du quorum
2. Ouverture de l'assemblée
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Remplacement de (4) vannes du réservoir - Travaux de mise aux normes et augmentation de la capacité
5. Travaux de voirie – Rang Ste-Rose, rues Sarah et des Sources
6. Stabilisation du 5200 rang Ste-Rose
7. Nom de rue pour Domaine Asselin et Pointe-à-neuf-pas
8. Période de questions
9. Levée de l'assemblée

1. Constatation du quorum

Le quorum étant constaté par la présidente, l'assemblée peut se tenir.

2. Ouverture de l'assemblée

La présidente de l'assemblée, madame la mairesse Céline Geoffroy déclare l'assemblée ouverte

3. Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QU'un ordre du jour facilite le déroulement d'une séance du conseil ;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil sont présents, les membres acceptent d'ajouter un item à l'ordre du jour ;

Il est proposé par Christine Marion ,
Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

4. Remplacement de (4) vannes du réservoir – Travaux de mise aux normes et augmentation de la capacité

2010-08-176

Il est proposé par Michel Picard,
Et résolu :

D'abroger la résolution 2010-06-126 et d'autoriser la dépense pour effectuer les travaux indiqués sur la directive MP-1 et conforme à l'avis de changement no 1 qui consiste au remplacement de (4) vannes de 10 pouces existantes par des vannes K-Flow série 500 au montant de 12 661,22\$ taxes incluses.

Le conseil autorise le paiement de la dépense à même le poste budgétaire prévu à cet effet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

5. Travaux de voirie – Rang Ste-Rose, rues Sarah et des Sources

Soumissionnaires	Conforme	S. Pondération	Montant taxes incluses
Exc. Normand Majeau Inc.	X	100 points	169 938,25\$
Sintra Inc.	X	90 points	201 425,44\$
	Non conforme		
Asphalte général Inc.	X	0	168 144,24\$

2010-08-177

Il est résolu par Pierre Venne,
Et résolu :

D'accorder le mandat pour les travaux de voirie concernant le rang Ste-Rose, les rues Sarah et Des Sources à Excavation Normand Majeau Inc. le plus bas soumissionnaire conforme ayant obtenu le plus haut pointage du système de pondération pour un montant de 169 938,25\$ taxes incluses

Le conseil autorise l'appropriation du surplus au montant de 80 000\$ afin de compenser la dépense à payer

Le conseil autorise le paiement de la dépense à même le poste budgétaire prévu à cet effet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

6. Stabilisation du 5200 rang Ste-Rose

Soumissionnaire	Conforme	Montant taxes incluses
Les Ent. L. Laporte De Bayonne Inc.	X	5 056,80\$

2010-08-178

Il est proposé par Pierre Venne,
Et résolu :

D'accorder le mandat de travaux correctifs au fossé du rang Ste-Rose à proximité du 5200 rang Ste-Rose à Les Entreprises L. Laporte de Bayonne Inc. au montant de 5 056,80\$ taxes incluses.

Le conseil autorise le paiement de la dépense à même le poste budgétaire prévu à cet effet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

7. Nom de rue pour Domaine Asselin et Pointe-à-neuf-pas

2010-08-179

Il est proposé par Michel Picard,
Et résolu :

D'identifier la prochaine rue du Domaine Asselin : rue Bonin en l'honneur du maire Pahnuce Bonin, maire de 1937 à 1940

D'identifier la prochaine rue de la Pointe-à-neuf-pas : rue Breault en l'honneur du maire Pierre N. Breault, maire de 1940 à 1943

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

8. Période de questions

9. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé ;

2010-08-180

Il est proposé par Christine Marion
Et résolu :

Que le conseil de Notre-Dame-De-Lourdes accepte la levée de l'assemblée à 19 heures 15

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Mairesse

Directrice générale et secrétaire-trésorière

«Je, Céline Geoffroy, mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) Du Code municipal».